

Commune mixte de Movelier

Route du Câre 6 – 2812 Movelier -Suisse
Tél. 032 431 12 82 | CCP 25-6289-4 | administration@movelier.ch | www.movelier.ch



AVIS A LA POPULATION

Vaccination mobile /Soyhières

Grâce à la collaboration entre l'équipe mobile du centre cantonal et nos communes, nous proposerons aux personnes dès l'âge de 12 ans qui le souhaitent de se faire vacciner **SANS RENDEZ-VOUS** à la <u>halle de gymnastique de Soyhières</u> (salle au 1er étage) le 30.09.2021 dès 10h00 jusqu'à 18h00 env. Munissez-vous uniquement d'une pièce d'identité ainsi que de votre carte d'assurance maladie.

L'équipe se déplacera à nouveau dans la commune le 28.10.2021 pour la seconde dose.

Après la seconde dose, vous recevrez le certificat COVID de vaccination (QR code).

"Bien qu'il n'empêche pas complètement une infection, le vaccin protège efficacement contre les formes les plus graves de la maladie. Après plusieurs millions de doses administrées, nous savons que le vaccin est sûr et la survenue d'effets secondaires extrêmement rares. " Toutes les informations sur www.jura.ch/coronavirus. En cas de doute ou pour des questions médicales, vous pouvez en discuter avec votre médecin. La hotline 032 420 99 00 est à disposition pour toute question organisationnelle et administrative.

Commission pour les votations et les élections

La Commune a pour projet de créer une commission pour les votations et les élections. Elle cherche donc des personnes (rétribuées) qui seraient intéressées à participer au bureau de vote ainsi qu'au dépouillement lors des scrutins fédéraux et cantonaux ainsi qu'aux diverses élections.

Toutes les personnes intéressées par cette commission peuvent s'adresser à l'administration communale.

Ramassage des déchets encombrants (DEC)

Nous rappelons que :

- tous les déchets incinérables pouvant être mis dans un sac taxé de 17 à 110 litres ne sont plus ramassés.
- les déchets en grande quantité provenant d'un déménagement, du débarras d'un appartement ou d'une maison ou de travaux de rénovation ne sont plus ramassés
- les plastiques des balles rondes des agriculteurs ainsi que les déchets encombrants des entreprises ne sont pas des déchets urbains incinérables mais des déchets d'entreprise. Ces déchets peuvent être apportés dans des centres de tri, mis dans des conteneurs munis de puces électroniques ou amenés à la décharge de Boécourt. Toutes ces options sont payantes et respectent le principe de la taxe causale.
- Il y aura quatre tournée porte-à-porte des encombrants jusqu'à la mise en service du Centre de collecte et de valorisation des déchets (CCV), c'est-à-dire au moins jusqu'à fin 2022. L'objectif est de payer le prix le plus bas en restant ensemble et de ne pas faire de changement avant la mise en service du CCV (décision du comité du 1er avril 2021).